

COMMUNE DE TOURRETTES

Département du Var - 83



PLAN LOCAL D'URBANISME

BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Délibération du Conseil Municipal :	04 juillet 2011
Arrêté le :	27 juin 2017
Enquête publique :	
Approuvé le :	

Modifications	Mises à jour

**BILAN DE LA CONCERTATION
SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME**

Mai 2017

Présentation générale	2
Phase Diagnostic et État Initial de l'Environnement	3
• Présentation des actions de concertation	
• Synthèse des résultats de concertation	
Phase Projet d'Aménagement et de Développement Durables	7
• Présentation des actions de concertation	
• Synthèse des résultats de concertation	
Phase Arrêt du Plan Local d'Urbanisme	11
• Présentation des actions de concertation	
• Synthèse des résultats de concertation	
Conclusion générale	15

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Par délibération en date du 04 Juillet 2011, le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Conformément aux articles L.300-2 et L.123-6 du Code de l'urbanisme et à la délibération du 04 juillet 2011, il est prévu :

« De fixer les modalités de concertation de la façon suivante :

- Affichage de la délibération pendant toute la durée des études nécessaires,
- Publication d'articles dans le bulletin municipal,
- Réunions publiques avec la population pour chaque phase (diagnostic, PADD, projet PLU avant arrêt),
- Exposition publique pendant toute la phase du projet,
- Affichage en mairie et dans les lieux publics, site internet...
- Mise à disposition du dossier en mairie,
- Registre destiné à recueillir les observations de toute personne intéressée,
- Possibilité d'écrire au maire. »

La concertation s'est organisée autour des trois phases de la procédure d'élaboration du PLU :

- **Établissement du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement,**
- **Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),**
- **Présentation du projet de PLU au moment de la phase arrêt du PLU.**

PHASE 1

DIAGNOSTIC ET ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'élaboration du diagnostic et de l'état initial de l'environnement est la première phase de la procédure d'élaboration du PLU.

Après avoir été présenté aux Personnes Publiques Associées le 17 décembre 2013, une réunion publique s'est tenue le 06 février 2014, à la salle des Romarins de Tourrettes, afin que les habitants puissent prendre connaissance du document produit et émettre ainsi des avis et d'éventuelles remarques.

• Présentation des actions de concertation

La réunion de présentation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement à la population a été annoncée par deux parutions dans la presse locale (Var Matin), par un affichage électronique via le site internet de la commune de Tourrettes et par un affichage en mairie.



AVIS REUNION PUBLIQUE

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), la municipalité vous informe qu'une réunion publique aura lieu :

**JEUDI 6 FEVRIER 2014
à 18h00
Salle des Romarins**

A l'ordre du jour, :

- Rapport de présentation
- Diagnostic
- Enjeux

Le Maire,
Camille BOUGE

Avis téléchargeable sur le site internet de la Mairie de Tourrettes



AVIS RÉUNION PUBLIQUE

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), la municipalité vous informe qu'une réunion publique aura lieu :

JEUDI 6 FEVRIER 2014 à 18 heures, Salle des Romarins.

A l'ordre du jour :

- Rapport de présentation
- Diagnostic
- Enjeux.

Le Maire, Camille BOUGE.

Parution de l'avis dans la presse locale (Var Matin 29/01/2014)



Réunion publique sur le PLU

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan local d'urbanisme, une réunion publique aura lieu, demain à 18 h, salle des Romarins.

À l'ordre du jour : rapport de présentation ; diagnostic ; enjeux.

Parution de l'avis dans la presse locale (Var Matin 05/02/2014)

PHASE 1

DIAGNOSTIC ET ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

La réunion publique a été présidée et animée par Monsieur Le Maire de Tourrettes ainsi que par son adjoint délégué à l'urbanisme.

Le bureau d'études chargé de l'élaboration du PLU a présenté le diagnostic et l'état initial de l'environnement par le biais d'un diaporama présentant les grandes thématiques et les grands enjeux territoriaux en matière d'environnement, d'urbanisme et de paysage notamment.

RÉUNION PUBLIQUE
- LE 6 FÉVRIER 2014 -

PLAN LOCAL D'URBANISME

PHASE DIAGNOSTIC



Commune de Tourrettes - Var



COMMUNE DE TOURRETTES

PROJET DE PLU – DIAGNOSTIC

6 FÉVRIER 2014

Diaporama présenté à la population le 6 février 2014

Un débat a suivi cette présentation mettant en évidence les principales préoccupations de la population.

Le diagnostic et l'état initial de l'environnement a été mis à la disposition de la population en Mairie, ainsi qu'un registre pour y recevoir les éventuelles observations. Ce document a également été mis en ligne sur le site internet de la commune.

Six grands panneaux récapitulatifs de la démarche, du diagnostic et de l'état initial de l'environnement ont été exposés à la Mairie et téléchargeables sur le site internet de la commune.

I PLAN LOCAL D'URBANISME DE TOURRETTES

Le PLU, qu'est-ce que c'est ?

Le PLU est un document d'urbanisme qui réglemente le droit des sols, c'est-à-dire les possibilités de construire (hauteurs, surfaces, type de construction...) sur l'ensemble du territoire communal.

Un projet communal

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) prend la suite du Plan d'Occupation des sols (POS) actuel.

Il formalise les intentions d'aménagement de la commune de Tourrettes pour les 10-15 ans à venir.

Il permet de penser la ville de demain : cadre de vie, espaces verts, commerces et services, logements, emplois et développement durable... autant de thématiques abordées.

Plusieurs documents

- Le rapport de présentation** Volet explicatif du PLU, avec un diagnostic et l'explication des choix retenus.
- Le PADD** Expression de la stratégie politique et de développement de la commune.
- Zonage & Règlement** Traduction graphique et écrite des règles d'urbanisme qui s'appliquent au territoire.
- OAP** Définition de prescriptions réglementaires plus spécifiques sur des secteurs à enjeux.

Et aujourd'hui ?

C'EST LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL QUI VOUS EST PRÉSENTÉ

IV PLAN LOCAL D'URBANISME DE TOURRETTES

Contexte réglementaire

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Fayence *

Trois ambitions majeures :

- Valoriser les identités du Pays de Fayence : espaces forestiers, espaces agricoles, villages perchés, ruralité.
- Équilibrer la croissance, à la mesure du Pays de Fayence, territoire rural de l'arrière pays provençal variés.
- Reformuler les pratiques d'urbanisme pour mieux encadrer le développement urbain.

Risques naturels et technologiques Mouvements de terrain, inondations, incendie de forêt...

*Document en cours d'élaboration

Présentation du diagnostic territorial

VI PLAN LOCAL D'URBANISME DE TOURRETTES

Analyse urbaine et paysagère

Le village et son extension

- > Conserver et développer le rôle de centre de proximité du village ;
- > Adopter une utilisation plus économe de l'espace ;
- > Préserver le caractère historique du centre-village ;
- > Conserver des zones d'interface naturelles entre les espaces urbanisés à proximité du centre urbain.

La plaine

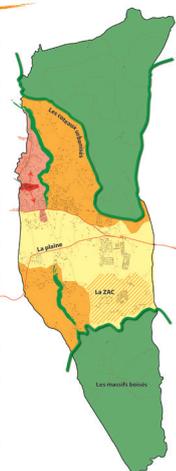
- > Assurer un développement harmonieux dans la plaine : diversifier les activités artisanales, relancer les pôles urbains au centre ; améliorer la lisibilité des fonctions...
- > Maintenir l'activité agricole permettant de valoriser le cadre de vie des habitants ;
- > Mettre en oeuvre une gestion durable du patrimoine naturel, avec la préservation et la valorisation des cours d'eau notamment.

Les coteaux urbanisés

- > Maîtriser l'urbanisation sur les coteaux paysagers de fortes sensibilités ;
- > Maintenir l'activité agricole et préserver les plans de perception du paysage.

Les massifs boisés

- > Protéger les espaces naturels et le patrimoine naturel, en raison de leur rôle écologique et qualitatif.

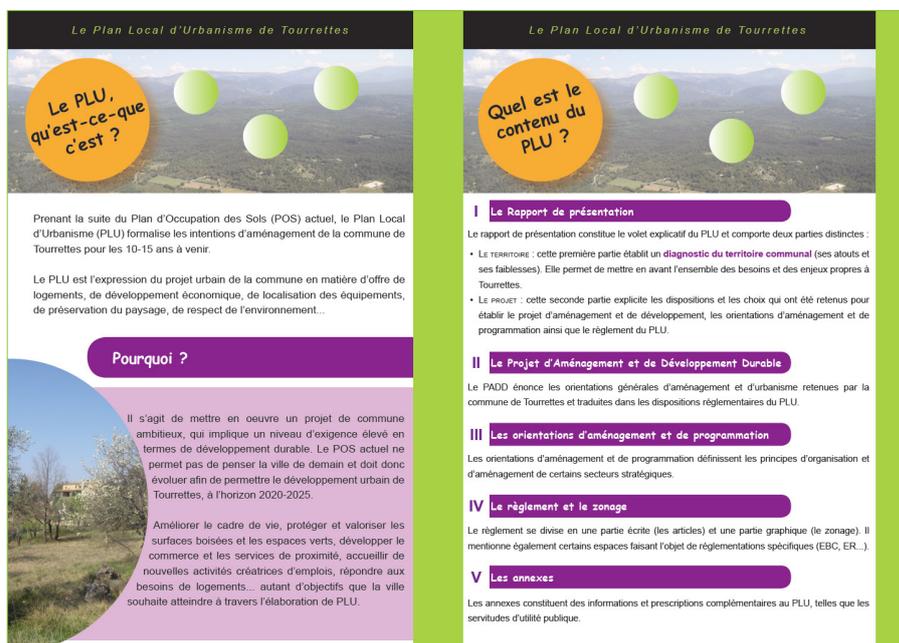


Présentation du diagnostic territorial

PHASE 1

DIAGNOSTIC ET ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Par ailleurs, une brochure explicative, présentant la démarche du PLU et les grandes étapes d'élaboration, a été distribuée lors de la réunion publique et laissée à la disposition des administrés à la Mairie.



Extrait de la plaquette distribuée à la population

• Synthèse des résultats de la concertation

La concertation publique a permis de mettre en évidence les principales préoccupations de la population :
(extrait du compte-rendu de la réunion publique)

- **Pourquoi doit-on prendre en compte un Plan d'Exposition aux Risques datant de 1990 ?**
→ Lors de l'élaboration des PLU, ces plans sont transmis par les services de l'État. Il s'agit du document de référence sur le territoire communal ; la commune est obligée de le prendre en compte.
- **Quelle est la durée d'élaboration d'un PLU ?**
→ La réponse est variable ; elle dépend de beaucoup de paramètres. Néanmoins, la commune estime cette élaboration à 2-3 ans.
- **Ne pas oublier le phénomène estival dans le diagnostic.**
→ Effectivement, il s'agit d'un vrai problème, aussi bien communal qu'intercommunal. Des réflexions sont en cours.
- **Est-ce que le PLU peut réglementer les publicités ?**
→ Un règlement de publicité vient d'être mis en place, avec les 3 communes voisines. Parallèlement, à l'échelle du SCoT, des réflexions sont portées sur l'emplacement des zones d'activités.
- **Peut-on rendre les zones d'activités plus qualitatives ?**
→ Il s'agit d'une volonté communale.
- **Une piste cyclable sera-t-elle intégrée à la RD 562 ?**
→ Il s'agit également d'une volonté politique. La municipalité rappelle que les bords de la RD sont une compétence départementale.

PHASE 1

DIAGNOSTIC ET ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Les autres aspects relevés ont porté sur des précisions concernant la suite de la procédure d'élaboration du PLU ou sur des demandes personnelles de déclassement de parcelles.

Conclusion :

La réunion de concertation publique sur le diagnostic et l'état initial de l'environnement n'a pas fait ressortir d'opposition au document présenté par la commune de Tourrettes.

PHASE 2

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

La deuxième phase du PLU concerne l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Après avoir été présenté aux Personnes Publiques Associées le 17 Mars 2016, le document a été exposé à la population le 14 Avril 2016 afin que chacun puisse exprimer ses attentes et ses propositions pour l'amélioration et le maintien du cadre de vie de Tourrettes, ses aspirations en équipements publics, les problèmes rencontrés au quotidien et les solutions préconisées pour y remédier.

• Présentation des actions de concertation

La réunion publique du PADD a été annoncée par la presse locale et sur la page internet de la commune et par affichage dans les lieux publics.



The screenshot shows the website of the commune of Tourrettes Var (83). The header features a photograph of the town and the text "TOURRETTES VAR (83)". A navigation menu includes "MAIRIE", "AGENDA et ACTUALITES", "EDUCATION", "TOURISME", "ART", "CULTURE", "ANNUAIRES", and "PHOTOTHÈQUE". The main content area is titled "AVIS DE RÉUNION PUBLIQUE" and features the commune's coat of arms, which depicts a white ram holding a red flag. Below the coat of arms, the text states: "la municipalité organise une réunion publique: le JEUDI 14 AVRIL 2016 à 18:30 Salle polyvalente du Coulet ordre du jour: PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLES". A "Zoom" link is provided. At the bottom, there is a "Documentation téléchargeable" section with a link for "REUNION PUB". The footer of the page reads "Administration".

Avis de la réunion publique sur le PADD sur la page internet de la commune



The image shows two versions of a public meeting announcement. On the left is a newspaper clipping from "Avis Administratifs" for Tourrettes - 83440. It features the commune's coat of arms and the text: "AVIS REUNION PUBLIQUE Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), la municipalité vous informe qu'une réunion publique aura lieu le JEUDI 14 AVRIL 2016 A 18 h 30 Salle Polyvalente du Coulet A l'ordre du jour -> Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Le Maire, Camille BOUGE." On the right is a flyer with a green and yellow background, titled "TOURRETTES Réunion publique". It contains the same text as the newspaper clipping: "Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU), la municipalité organise une réunion publique jeudi 14 avril à 18 h 30, salle polyvalente du Coulet, avec à l'ordre du jour: projet d'aménagement et de".

Parution de l'avis dans la presse locale (Var Matin) les 5 et 7 avril 2016

PHASE 2

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

La réunion a été présidée et animée par Monsieur Le Maire de Tourrettes.

Le bureau d'études, chargé de l'élaboration du PLU, a présenté par le biais d'un diaporama, le PADD :

- Le rappel des grandes étapes de l'élaboration du PLU,
- Les 6 grandes orientations du projet d'aménagement communal avec des cartes de synthèse.

Un débat a suivi cette présentation mettant en évidence les principales préoccupations de la population.

PLAN LOCAL D'URBANISME

PHASE 2
PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLES
- PADD -

RÉUNION PUBLIQUE
- Le 14 Avril 2016 -

Commune de TOURRETTES



LE PADD, QU'EST CE QUE C'EST ?

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

La définition des orientations générales en matière d'urbanisme et d'aménagement à l'horizon 2025.

6 grands axes :

AXE 1	ASSURER UN DÉVELOPPEMENT ET UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE HARMONIEUX
AXE 2	ADAPTER L'OFFRE EN LOGEMENTS AUX BESOINS DES ACTIFS LOCAUX
AXE 3	CONFORTER LE RÔLE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL COMMUNAL
AXE 4	GARANTIR UNE MOBILITÉ ET UN MODE DE VIE DURABLES
AXE 5	ASSURER UNE GESTION DYNAMIQUE DU PATRIMOINE NATUREL ET DES RISQUES, DANS LE RESPECT DES ÉQUILIBRES DU TERRITOIRE
AXE 6	FIXER DES OBJECTIFS CHIFFRÉS DE MODÉRATION DE CONSOMMATION DE L'ESPACE ET DE LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN

LE PADD EST LE DOCUMENT CENTRAL, L'EXPRESSION DU PROJET COMMUNAL.

Plan Local d'Urbanisme de Tourrettes 3

Diaporama présenté à la population le 14 avril 2016

Enfin, un registre a été mis à la disposition de la population à la mairie afin que ceux qui le souhaitent, puissent s'exprimer et y déposer leurs éventuelles observations.

Le document est également laissé à la disposition de la population en mairie et téléchargeable sur le site de la commune.

Trois grands panneaux récapitulatifs de la démarche et du PADD ont été exposés à la Mairie et téléchargeables sur le site internet de la commune.

PHASE 2

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

COMMUNE DE TOURRETTES
ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

LES ÉTAPES: 1 DIAGNOSTIC, 2 PADD, 3 ZONAGE & RECEVEMENT, 4 ARRÊT, 5 APPROBATION

NOUS EN SOMMES LÀ

LE PADD, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables se décline en six grandes orientations générales à l'échelle de la commune et croise les enjeux de plusieurs domaines :

- Aménagement et urbanisme
- Équipement
- Prénage
- Production des espaces naturels, agricoles et forestiers
- Préservation ou remise en bon état des continuités écologiques
- Habitat
- Transports et déplacements
- Développement des communications numériques
- Développement économique, commercial et des boîtes à outils

LE PADD EST LE DOCUMENT CENTRAL L'EXPRESSION DU PROJET COMMUNAL

PRC - Projet d'Aménagement et de Développement Durables

COMMUNE DE TOURRETTES
ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DÉCLINAISON DES ORIENTATIONS DU PADD

ASSURER UN DÉVELOPPEMENT ET UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE HARMONIEUX

CONFORTEUR LE RÔLE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL COMMUNAL

ADAPTER L'OFFRE EN LOGEMENTS AUX BESOINS DES ACTEURS LOCAUX

Axe 1: ASSURER UN DÉVELOPPEMENT ET UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE HARMONIEUX

Axe 2: ADAPTER L'OFFRE EN LOGEMENTS AUX BESOINS DES ACTEURS LOCAUX

Axe 3: CONFORTEUR LE RÔLE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL COMMUNAL

Axe 4: GARANTIR UNE MOBILITÉ ET UN MODE DE VIE DURABLES

Axe 5: ASSURER UNE GESTION DYNAMIQUE DU PATRIMOINE NATUREL ET DES RISQUES, DANS LE RESPECT DES ÉQUILIBRES DU TERRITOIRE

Axe 6: FIXER DES OBJECTIFS CHIFFRÉS DE MODÉRATION DE CONSOMMATION DE L'ESPACE ET DE LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN, EN ACCORD AVEC L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

PRC - Projet d'Aménagement et de Développement Durables

COMMUNE DE TOURRETTES
ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DÉCLINAISON DES ORIENTATIONS DU PADD

GARANTIR LA MOBILITÉ ET UN MODE DE VIE DURABLES

MODÉRATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE ET DE LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN

Axe 1: ASSURER UN DÉVELOPPEMENT ET UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE HARMONIEUX

Axe 2: ADAPTER L'OFFRE EN LOGEMENTS AUX BESOINS DES ACTEURS LOCAUX

Axe 3: CONFORTEUR LE RÔLE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL COMMUNAL

Axe 4: GARANTIR UNE MOBILITÉ ET UN MODE DE VIE DURABLES

Axe 5: ASSURER UNE GESTION DYNAMIQUE DU PATRIMOINE NATUREL ET DES RISQUES, DANS LE RESPECT DES ÉQUILIBRES DU TERRITOIRE

Axe 6: FIXER DES OBJECTIFS CHIFFRÉS DE MODÉRATION DE CONSOMMATION DE L'ESPACE ET DE LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN, EN ACCORD AVEC L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

PRC - Projet d'Aménagement et de Développement Durables

• Synthèse des résultats de la concertation

La concertation publique a permis de mettre en évidence les principales préoccupations de la population :
(extrait du compte-rendu de la réunion publique)

• Sur quelles bases ont été estimés les besoins en logements ?

→ Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Fayence identifie les perspectives d'évolution de la croissance démographique pour les 10-15 ans à venir. Le PLU doit être compatible avec document et ses objectifs.

• Pour quelles raisons le PADD parle-t-il de limiter la consommation d'espace et de lutter contre le mitage, car il s'agit de choix de vie ?

→ Le PLU est régi par le code de l'urbanisme et par différentes législations. Aujourd'hui, la densification des espaces urbains apparaît comme une réponse aux problématiques notamment environnementales. Le PLU doit donc proposer un projet urbain plus « compact » et un urbanisme de gestion, en développant les futurs logements à proximité des accès et des équipements (transports en commun, commerces et services, réseaux d'eau et d'assainissement...).

→ Par ailleurs, la réalisation des équipements engendre des coûts très importants pour les collectivités. En proposant un recentrage de l'urbanisation dans les zones déjà équipées, cela permet de faire des économies à la commune.

• Le Plan d'Exposition aux Risques sera-t-il pris en compte dans le PLU ?

→ Il s'agit d'un document qui s'impose lors des réflexions sur l'aménagement de la commune.

• A-t-on les moyens de limiter les droits à bâtir de la ZAC de Terre Blanche ?

→ La ZAC est un document antérieur au PLU ; le PLU ne peut donc pas revenir sur ce document. Les droits à bâtir qui restent aujourd'hui au Domaine seront maintenus. Il ne s'agit pas de capacité démesurée. La densité restera faible.

Les autres aspects relevés ont porté sur des précisions concernant la suite de la procédure d'élaboration du PLU ou sur des demandes personnelles de déclassement de parcelles.

PHASE 2

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Conclusion :

La réunion de concertation publique sur le projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) n'a pas fait ressortir d'opposition au document présenté par la commune de Tourrettes.

PHASE 3

ARRÊT DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La troisième phase du Plan Local d'Urbanisme concerne la traduction réglementaire du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) au sein du règlement et zonage.

Après avoir été présenté aux Personnes Publiques Associées le 20 mars 2017, les documents ont été exposés à la population le même jour, lors d'une réunion publique et par un affichage et des rendez-vous individuels avec Monsieur Le Maire, afin que chacun puisse exprimer ses attentes et ses propositions.

• Présentation des actions de concertation

La réunion publique du projet de PLU – Phase Règlement et Zonage - a été annoncée par dans la presse locale, sur le site internet de la Mairie et par affichage dans différents lieux de la commune.

Avis de la réunion publique sur le site internet de la Mairie

TOURRETTES VAR (83)

MAIRIE AGENDA et ACTUALITES EDUCATION TOURISME ART CULTURE ANNUAIRES PHOTOTHÈQUE

ACTUALITES

AVIS REUNION PUBLIQUE LE 20 MARS 2017 A 18H00
- Présentation du projet de PLU avant arrêt.
AVIS REUNION PUBLIQUE LE 20 MARS 2017 A 18H00
Présentation du projet de PLU avant arrêt.
>> [Lire la suite](#)

ars **Résultat du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine**
Résultat du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine
>> [Lire la suite](#)

VENTE PAR APPEL D'OFFRES D'UN BIEN IMMOBILIER DE L'ETAT
VENTE PAR APPEL D'OFFRES D'UN BIEN IMMOBILIER DE L'ETAT
Cession d'un immeuble de l'Etat sis à Fayence, Lieu-dit le Grand Jardin, cadastré D n°1300 et 1305.
>> [Lire la suite](#)

TOURRETTES heritage
cliquez sur le logo pour visiter le site de l'association

AGENDA
PROGRAMME DE L'OUSTAOU
Du 14/09/2015 au 25/12/2016
> [Retrouvez tous les événements](#)

MUSEE A CIEL OUVERT

MAIRIE
83440 TOURRETTES
Tél. : 04 94 39 07 20
Fax : 04 94 39 07 28
Accueil
Du lundi au vendredi
09H00 à 12H00
14H00 à 17H00
le samedi de 9h à 12h
Contacter un service

LETRE D'INFORMATION
NOUVEAU
Pour recevoir la lettre d'informations de la mairie de Tourrettes (Var), cliquez ici

Parution de l'avis dans la presse locale (Var Matin) les 08, 11 et 14 mars 2017

AVIS ADMINISTRATIFS

TOURRETTES - 83440

AVIS REUNION PUBLIQUE

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), la municipalité vous informe qu'une réunion publique aura lieu le :
LUNDI 20 MARS 2017 A 18H00 Salle polyvalente du Coulet à Tourrettes
A l'ordre du jour : Présentation du projet de Plan Local d'Urbanisme avant arrêt.
A cette occasion seront présentés le projet de zonage et le règlement du PLU.
Le Maire, Camille BOUGE

Réunion publique

Camille Bouge, maire, invite les Tourrettans lundi 20 mars à 18 h à la salle polyvalente du Coulet pour assister à la présentation du Plan local d'urbanisme (PLU), avant arrêt, par le bureau d'études ES-PACE. Après les étapes sur le diagnostic, les enjeux, les objectifs et le projet communal d'aménagement et de développement durable, cette nouvelle réunion publique aura pour but de mettre en exergue le zonage et le règlement, avant l'arrêt du PLU.

TOURRETTES

Réunion publique

Camille Bouge, maire, invite les Tourrettans lundi 20 mars, à 18 heures, à la salle polyvalente du Coulet pour assister à la présentation du Plan Local d'Urbanisme, avant arrêt, par le bureau d'études ES-PACE. Après les étapes sur le diagnostic, les enjeux, les objectifs et le projet communal d'aménagement et de développement durable, elle aura pour but de mettre en exergue le zonage et le règlement, avant l'arrêt du PLU.

PHASE 3

ARRÊT DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La réunion publique a été présidée par Monsieur Le Maire de Tourrettes.

Le bureau d'études, chargé de l'élaboration du PLU, a présenté par le biais d'un diaporama, le projet de règlement et de zonage :

- Les principales contraintes s'imposant au territoire communal (DTA, PER, projet de PEB, AZI, SRCE, etc.),
- Les 6 grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) communal en rappel,
- Les principales dispositions réglementaires de chacune des zones du PLU (zones urbaines, zones agricoles et zones naturelles).

Un débat a suivi cette présentation mettant en évidence les principales préoccupations de la population.



PLAN LOCAL D'URBANISME

PHASE 3

ZONAGE & RÈGLEMENT

– PRÉ-ARRÊT –

**RÉUNION DES PERSONNES
PUBLIQUES ASSOCIÉES**

– Le 20 mars 2017 –

Commune de TOURRETTES

ES-
PACE

Diaporama présenté à la population le 20 mars 2017

Enfin, un registre a été mis à la disposition de la population, en Mairie, afin que ceux qui le souhaitent, puissent s'exprimer et y déposer leurs éventuelles observations.

Les documents sont également laissés à la disposition de la population en mairie.

Six panneaux récapitulatifs de la démarche et des traductions réglementaires (zonage et règlement) ont été exposés lors de la réunion publique, en Mairie et téléchargeables sur le site internet de la commune.

PHASE 3

ARRÊT DU PLAN LOCAL D'URBANISME

• Synthèse des résultats de la concertation

La concertation publique a permis de mettre en évidence les principales préoccupations de la population :
(extrait du compte-rendu de la réunion publique)

• **Quand le PLU sera-t-il adopté ? Pourra-t-il encore être modifié ?**

→ *Le PLU sera arrêté en Conseil Municipal puis il sera à nouveau analysé par les Personnes Publiques Associées. Il sera également mis à la disposition du public pendant une durée d'un mois afin de recueillir l'avis des Tourrettans. Suite à ces différentes étapes, le PLU pourra être modifié afin de prendre en compte les requêtes recevables. A l'issue de ces modifications, le PLU sera approuvé par le Conseil Municipal, aux alentours de la fin de l'année 2017.*

• **Sous quel régime les demandes de permis de construire sont-elles aujourd'hui instruites ?**

→ *Jusqu'au 27 mars 2017, les demandes de permis de construire sont analysées au regard du POS de la commune. Après cette date, le POS devient caduque ; l'instruction des permis se fait sur la base du Règlement National d'Urbanisme.*

• **Le projet de PLU prévoit-il le développement de pistes cyclables ?**

→ *Le PLU prend en compte le projet intercommunal de pistes cyclables EV8. Des emplacements réservés spécifiques à cet aménagement sont prévus dans le PLU. De tels aménagements sont également prévus à l'échelle communale.*

• **Comment ont évolué les zones urbaines, agricoles et naturelles de la commune par rapport au POS ?**

→ *Les zones NB dites de campagnes inscrites au POS sont supprimées dans le PLU. Elles ont été reclassées dans le PLU, soit en zone urbaine, soit en zones agricoles ou naturelles, selon leur densité bâtie et leur niveau de desserte (eau, assainissement, voirie, ...). La délimitation des zones urbaines doit, par ailleurs, s'inscrire en cohérence avec les objectifs de croissance démographique retenus par la municipalité : +1,3%/an d'ici 2025.*

• **La commune compte de nombreux sites historiques et patrimoniaux. Comment sont-ils pris en compte ? Dans quelle zone sont-ils classés ?**

→ *Les éléments du patrimoine identitaire de Tourrettes ont été recensés dans un inventaire du patrimoine annexé au dossier de PLU et identifiés sur le plan de zonage du PLU.*

• **Le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) a-t-il été arrêté ? Comment sera-t-il pris en compte sur la commune ?**

→ *La procédure d'élaboration du PEB est en cours. Une fois adopté, il devra être pris en compte dans le PLU.*

• **Les panneaux d'exposition des différentes phases du PLU seront-ils disponibles sur le site internet de la commune ?**

→ *Les panneaux de présentation seront disponibles sur le site internet de la commune. Par ailleurs, les documents du PLU pourront être consultés en Mairie.*

Conclusion :

La réunion de concertation publique sur le pré-projet de PLU (phase pré-arrêté) n'a pas fait ressortir d'opposition au document présenté par la commune de Tourrettes.

CONCLUSION GÉNÉRALE

La concertation et les réunions publiques organisées par la commune ont permis d'informer les habitants et de leur fournir les explications nécessaires à la compréhension du document d'urbanisme (procédure d'élaboration et contenu).

Le projet de PLU reste disponible en Mairie et consultable sur le site internet de la commune pendant toute la durée de la procédure. En outre, les différentes requêtes formulées par la population sur le projet de PLU présenté lors des réunions publiques, et consignées sur un registre, seront étudiées par la commune au moment de l'enquête publique.

La concertation publique mise en place tout au long de la procédure n'a pas entraîné d'opposition au projet de PLU présenté par la Municipalité de Tourrettes.